



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 19 avril 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le conseiller Richard Côté.

CE-2006-527

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 14 - 82 378,32 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 14 - 342 996,77 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 13 - 5 244,53 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 11 - 328 498,39 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 14, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 14, la liste des réquisitions numéro 13 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 11 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 14	Pièces de comptes à payer	82 378,32 \$	3 au 7 avril 2006
Liste PD numéro 14	Pièces de comptes à payer	342 996,77 \$	3 au 7 avril 2006
Liste des réquisitions numéro 13	Pièces de comptes à payer	5 244,53 \$	3 au 7 avril 2006
Liste des embauches numéro 11	Embauche de personnel temporaire	328 498,39 \$	27 au 31 mars 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-528

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-13 - 470 300,60 \$ - PÉRIODE DU 30 MARS AU 5 AVRIL 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-13 d'un montant total de 470 300,60 \$ pour la période du 30 mars au 5 avril 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-529

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2006-147 - MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT REGROUPE DE GAZOLINE SANS PLOMB ET DE CARBURANT DIESEL - CONTRAT DE DEUX ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-147 adoptée le 1<sup>er</sup> février 2006, a accepté de confier à l'Union des municipalités du Québec un mandat de préparer au nom de la Ville de Gatineau un appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé pour la gazoline sans plomb et le carburant diesel non coloré;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des municipalités du Québec a informé les villes participantes que le mode de perception des frais de gestion a été changé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2006-147 adoptée le 1<sup>er</sup> février 2006 en remplaçant le dernier paragraphe par celui-ci :

« La Municipalité s'engage à verser à l'Union des municipalités du Québec à titre de frais de gestion, un montant égal au nombre de litres total acheté pour la période visée et indiquée au rapport de consommation du fournisseur, multiplié par 0,0055 \$, et ce, dans les 30 jours suivant la réception de l'état de compte. »

Adoptée

CE-2006-530\*

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2005**

**CONSIDÉRANT QU'**en conformité avec les termes de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal a retenu les services du bureau de comptables agréés Samson Bélair Deloitte & Touche pour effectuer la vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 105.1 de la même loi, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport de la vérificatrice générale et le rapport du vérificateur externe;

**CONSIDÉRANT QUE** les vérificateurs externes ainsi que la vérificatrice générale ont émis un rapport sur les états financiers ne comprenant aucune réserve;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié dans les journaux locaux à l'effet que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe ainsi que le rapport de la vérificatrice générale seraient déposés à la séance du conseil municipal du 25 avril 2006 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, suite à la recommandation du comité de vérification, recommande au conseil d'accepter le dépôt du rapport financier de la Ville de Gatineau.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-531\*

**AFFECTATIONS - SURPLUS BUDGÉTAIRE 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats financiers de la Ville de Gatineau pour l'année 2005 démontrent des surplus disponibles pour affectations;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de créer des surplus affectés à des fins spécifiques afin de prévoir les coûts futurs reliés à différentes activités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver le transfert du surplus libre disponible de la nouvelle Ville de Gatineau aux surplus affectés de la nouvelle Ville de Gatineau des montants indiqués ci-dessous :

Harmonisation, équité et indexation des salaires	966 623 \$
Projets en cours	7 513 191 \$
Acquisition de propriétés	1 890 996 \$
Aéroport de Gatineau	199 152 \$
Projets collectifs	457 480 \$
Projets majeurs à prioriser	2 048 297 \$
Mise aux normes des bâtiments municipaux	830 000 \$
Redevances pour fins de parcs	539 262 \$
Mesures d'atténuation de la vitesse	1 000 000 \$
Plan directeur pour les usines	500 000 \$
Fonds verts	341 870 \$
Assurances collectives	258 639 \$
Trottoir du Cheval Blanc	70 000 \$
Élections 2009	300 000 \$

Le trésorier est autorisé à approprier le surplus disponible de la nouvelle Ville de Gatineau d'un montant de 500 000 \$ afin d'augmenter le fonds auto-assurance de la nouvelle Ville de Gatineau et d'approprier un montant de 378 000 \$ du surplus libre de l'ex-Ville de Gatineau afin d'augmenter le fonds auto-assurance de l'ex-Ville de Gatineau.

De plus, le trésorier est autorisé à transférer du surplus libre de la nouvelle Ville de Gatineau aux surplus libres des différentes ex-Villes les montants suivants :

Surplus libre ex-Ville d'Aylmer	130 000 \$
Surplus libre ex-Ville de Gatineau	87 261 \$
Surplus libre ex-Ville de Hull	89 633 \$

Le trésorier est également autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-532\*

**SIGNATURE DE L'ADDENDA DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2005-2006 ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - AIDE ADDITIONNELLE DE 50 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1282 adoptée le 2 décembre 2003, acceptait la politique culturelle de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-662 adoptée le 16 août 2005, acceptait l'entente de développement culturel 2004-2007 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres avait le mandat de trouver des sommes additionnelles pour le financement de la politique culturelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications du Québec a accepté de négocier une aide additionnelle avec le Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville afin de soutenir des projets culturels au cours des années 2005-2006 :

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'addenda de l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville, les modifications sont :

- Projet 2.2 : Reconnaître et mettre en valeur les œuvres d'auteurs régionaux dans les bibliothèques;
- Projet 3.1 : Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication, de promotion et de marketing au Service des arts, de la culture et des lettres afin d'assurer un meilleur dialogue avec le milieu artistique (concertation), contrer l'exclusion culturelle et rejoindre les différents publics cibles;
- Projet 5.1 : Identifier et soutenir des activités qui valorisent la richesse des cultures des différentes communautés culturelles et qui les font connaître à l'ensemble de la population gatinoise;
- Projet 6.2 : Favoriser les sorties en arts visuels contemporains dans le cadre d'ateliers éducatifs à la maison de la culture de Gatineau;
- Projet 8.2 : Mettre en valeur les produits touristiques culturels dans les lieux de diffusion pendant la période estivale et assurer la mise en marché des produits culturels du service au plan local, régional et québécois.

Le trésorier est autorisé à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres la subvention versée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Les fonds à cette fin au montant de 50 000 \$ représentant la participation financière supplémentaire de la Ville seront pris à même le poste budgétaire 02-72011 – Politique culturelle.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'addenda à l'entente de développement culturel pour les exercices financiers gouvernementaux 2005-2006 et municipaux couvrant les années 2005 et 2006, entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-533\*

### **AUTORISER LE THÉÂTRE DE L'ÎLE À PRÉSENTER LA PIÈCE DE THÉÂTRE « GRACE ET GLORIA » EN 2007 DANS LES PROVINCES DE L'ONTARIO, DE QUÉBEC ET DANS L'OUEST**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1282 adoptée le 2 décembre 2003, acceptait la politique culturelle de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique culturelle désire donner le soutien nécessaire au Théâtre de l'Île afin qu'il puisse jouer son rôle au niveau national;

**CONSIDÉRANT QUE** le Théâtre populaire d'Acadie s'engage à payer 50% des frais de diffusion de la pièce « Grace et Gloria » ainsi que tous les frais reliés à la tournée 2007 pour approximativement 58 représentations;

**CONSIDÉRANT QUE** cette co-diffusion et la tournée 2007 sont un excellent outil de promotion pour la Ville et que les comédiennes Danielle Grégoire et Viola Léger qui, chaque fois qu'elles ont eu l'occasion, se sont faites d'extraordinaires ambassadrices de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le Théâtre de l'Île a trouvé un partenariat financier afin de réduire les dépenses liées à la production et à la diffusion de la pièce « Grace et Gloria » qui a été présentée à Winnipeg du 18 novembre au 10 décembre 2005, à Saskatoon du 14 au 15 décembre 2005, au Théâtre de l'Île du 11 janvier au 4 mars 2006 et dans les provinces maritimes du 24 mars au 23 avril 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble de la tournée a affiché un taux d'occupation supérieur à 95 % à Winnipeg, à Saskatoon et à Gatineau et que les retombées sont très positives pour la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter que le Théâtre de l'Île présente la pièce « Grace et Gloria » en 2007 dans les provinces de l'Ontario, de Québec et dans l'Ouest canadien en co-diffusion avec le Théâtre populaire d'Acadie pour approximativement 58 représentations.

La directrice et le chef de la division de la diffusion culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres sont autorisés à signer les contrats de vente du spectacle avec les diffuseurs professionnels.

Le trésorier est autorisé à modifier le budget 72132 – Théâtre de l'Île d'un montant égal aux sommes perçues dans le cadre de la présentation de la pièce de théâtre « Grace et Gloria » en 2007 incluant les revenus pour les présentations au Théâtre de l'Île.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-534\*

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU FESTIVAL D'ÉTÉ BUCKINGHAM EN FÊTE - 42 000 \$ EN CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET 25 170 \$ EN SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau conseil d'administration a confirmé la tenue de la 16<sup>e</sup> édition du festival d'été Buckingham en fête entre les 13 et 16 juillet 2006;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente a été négocié entre la Ville de Gatineau et la Corporation de Buckingham en fête, énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des parties dans le cadre de la réalisation du festival d'été Buckingham en fête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver la contribution financière de 42 000 \$ et la contribution en services de 25 170 \$ à la Corporation de Buckingham en fête pour la réalisation de la 16<sup>e</sup> édition du festival d'été Buckingham en fête présenté entre les 13 et 16 juillet 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 42 000 \$ au nom de la Corporation de Buckingham en fête, à la signature du protocole d'entente à intervenir avec l'organisme.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71522-971	42 000 \$	Buckingham en fête - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-535\*

**ADOPTION DU PROJET PILOTE POUR L'HARMONISATION DU PROGRAMME  
« ENFANCE EXCEPTIONNELLE » AUX CAMPS DE JOUR DE LA VILLE DE  
GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2005, chaque secteur a développé sa propre expertise d'application du programme « Enfance exceptionnelle » initié il y a une dizaine d'années par l'ex-Ville de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis janvier 2006, les Centres de services n'ont cessé d'être interpellés sur le contenu du programme « Enfance exceptionnelle » et sur les besoins des familles au regard de l'intégration de leur enfant au camp de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la division qualité de vie et développement communautaire ainsi que les Centres de services et les Services des loisirs, des sports et de la vie communautaire et des Arts, de la culture et des lettres travaillent de concert avec des partenaires, à un projet pilote visant l'harmonisation du programme « Enfance exceptionnelle » sur l'ensemble du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**une évaluation du projet pilote est prévue en septembre 2006 et qu'une application permanente du programme sera proposée pour l'été 2007 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le projet pilote pour l'intégration des enfants handicapés ayant des besoins particuliers via le programme « Enfance exceptionnelle » aux camps de jour de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité recommande au conseil d'approuver le budget requis pour réaliser le projet pilote pour le programme « Enfance exceptionnelle » au montant de 89 658 \$ et représentant une dépense additionnelle pour la Ville de 27 808 \$ pour l'année 2006.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 27 808 \$ afin de mettre à exécution le projet pilote pour l'harmonisation du programme « Enfance exceptionnelle ».

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'échelle salariale des employés occasionnels afin de porter le taux horaire de l'animateur « Enfance exceptionnelle » de 10,25 \$ à 11,50 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71141-314	200 \$	Camps de jour // Frais de déplacement
71141-499	2 600 \$	Camps de jour // Autres serv. techn.
71141-138	25 008 \$	Camps de jour // Occasionnels

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	27 808 \$		Imprévus // Autres
71141-314		200 \$	Camps de jour // Frais de déplacement
71141-499		2 600 \$	Camps de jour // Autres serv. techn.
71141-138		25 008 \$	Camps de jour // Occasionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-536

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-12 - 162 421,74 \$ ET B-13 - 24 082,03 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-12 d'un montant total de 162 421,74 \$ pour la période du 21 au 24 mars 2006;
- numéro B-13 d'un montant total de 24 082,03 \$ pour la période du 25 au 31 mars 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-537

**SOUSSION 2006 SP 064 - LES FRÈRES PAIVA - TRAVAUX DE RÉPARATION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - APPROXIMATIVEMENT 207 850,18 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Les frères Paiva, 550, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour effectuer des travaux de réparation de trottoirs et de bordures dans les divers secteurs de la Ville de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 mars 2006, selon les prix unitaires indiqués ci-dessous, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

<b>DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	<b>UNITÉ DE MESURE</b>	<b>PRIX UNITAIRE (excluant les taxes)</b>
Réparation de trottoirs monolithes de 1,2 mètre de largeur	Mètre linéaire	150 \$
Réparation de trottoirs monolithes de 1,5 mètre de largeur	Mètre linéaire	165 \$
Réparation de trottoirs monolithes de 2,0 mètres de largeur	Mètre linéaire	170 \$
Réparation de bordures de béton	Mètre linéaire	130 \$
Réparation de trottoirs dalles de 1,5 mètre de largeur	Mètre linéaire	125 \$
Dallage imbriqué – installation	Mètre carré	110 \$
Terrassement supplémentaire	Mètre carré	15 \$
Pavage supplémentaire	Tonne métrique	120 \$

Les fonds à cette fin au montant approximatif de 207 850,18 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-39420-521	Dépenses recouvrables d'un tiers – Dommage – Entretien et réparation
02-31230-521	Trottoirs et bordures – Entretien et réparation infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-538

**SOUMISSION 2006 SI 016 - LES ENSEIGNES PERFECTION INC. - ACHAT D'ENSEIGNES POUR LES PARCS - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 47 666,36 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Enseignes Perfection inc., 146, rue de Chalifoux, Gatineau, Québec, J8R 2Y5, pour la fourniture d'enseignes simple face afin d'identifier les parcs de la Ville de Gatineau, pour un montant total de 47 666,36 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 13 février 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-50005-001-51206	44 765,56 \$	Identification des bâtiments et parcs EE 00 00 - Identifications
04-13493	2 900,80 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-539\*

**PROJET D'ENTENTE ET CESSIION DES LOTS NUMÉROS 1 288 425, 3 201 759, 3 201 762, 3 201 763 ET 3 538 112 DU CADASTRE DU QUÉBEC À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - EMPRISE DE L'AUTOROUTE 50 ENTRE LES BOULEVARDS MONTCALM ET MONTCLAIR**

**CONSIDÉRANT QUE** le tronçon de l'autoroute 50 compris entre les boulevards Montclair et Montcalm a été réalisé par le ministère des Transports du Québec au début des années 1980;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ces travaux le ministère des Transports du Québec devait acquérir les propriétés requises à la réalisation de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat a été donné à un arpenteur-géomètre vers le début des années 1990 pour identifier les lots à acquérir et qu'il n'a pu le compléter à cause de la réforme cadastrale mise en place par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a soumis un projet d'entente en vertu duquel il recherche l'acquisition des lots numéros 1 288 425, 3 201 759, 3 201 762, 3 201 763 et 3 538 112 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 13 592,2 m<sup>2</sup> et l'obtention de servitude de nonaccès moyennant une compensation de 43 890 \$ plus intérêt à compter du 15 mai 1986;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec désire, par cette entente, consolider l'emprise de l'autoroute 50 comprise entre les boulevards Montcalm et Montclair ainsi que d'une partie du boulevard Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le projet d'entente relatif à la cession des lots précités et des servitudes de nonaccès :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le projet d'entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec relatif à la cession des lots numéros 1 288 425, 3 201 759, 3 201 762, 3 201 763 et 3 538 112 du cadastre du Québec et la cession de servitudes de non-accès moyennant une compensation au montant de 43 890 \$ plus intérêt à compter du 15 mai 1986.

Le versement de l'indemnité versée par le ministère des Transports du Québec portant sur l'acquisition des lots et les servitudes de non-accès seront enregistrées au poste budgétaire 01-74210 « Disposition d'actifs – propriétés ».

M<sup>c</sup> Paul Isabelle, notaire, est mandaté pour préparer le contrat de cession des lots et des servitudes de non-accès.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le projet d'entente avec le ministère des Transports du Québec ainsi que le contrat de cession des lots et des servitudes de non-accès.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-540

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et par conséquent la désignation de noms officiels pour ces rues;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur d'Aylmer, à savoir :

Nomination de nouvelles rues

<b>Numéro de lot</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Nom de rue</b>
414	rang 3, Canton de Hull	impasse du Brouillard
13B-315 et 13B-440	rang 3, Canton de Hull	rue de la Nova
13B-316	rang 3, Canton de Hull	rue du Zodiaque
3 700 932, 3 700 964, 3 700 963 et 3 701 002	cadastre du Québec	rue de Parenchère

Prolongement de rues existantes

<b>Numéro de lot</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Nom de rue</b>
413	rang 3, Canton de Hull	rue du Polder
13B-314, 13B-317 et 14A-14	rang 3, Canton de Hull	rue de Ganymède
13B-439 et 14A-66	rang 3, Canton de Hull	rue d'Andromède

Adoptée

CE-2006-541

**INSCRIPTION AU FICHER DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC « REMORQUAGE DES DRAVEURS / REMORQUAGE HULLBEC » - 161104 CANADA INC.- FOURRIÈRE - 19, RUE DE VARENNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme a émis un certificat d'occupation pour l'opération d'une fourrière publique à « Remorquage des Draveurs / Remorquage Hullbec » au 19, rue de Varennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers et que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de l'assurance automobile du Québec demande à la Ville de Gatineau une résolution visant à inscrire cette fourrière au fichier des fourrières reconnues par cette dernière pour le territoire de la ville;

**CONSIDÉRANT QUE** « Remorquage des Draveurs / Remorquage Hullbec » pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier Québec (SAAQ) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité désigne « Remorquage des Draveurs / Remorquage Hullbec », propriété de 161104 Canada inc., située au 19, rue de Varennes, fourrière d'autos et demande l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la ville.

La compagnie « Remorquage des Draveurs / Remorquage Hullbec » devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec.

De plus, la Ville se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis et ne s'engage pas à utiliser les services de la fourrière publique « Remorquage Hullbec / Remorquage des Draveurs » à titre de fourrière municipale.

Adoptée

CE-2006-542\*

**PARTENARIAT AVEC LA FIRME CML TECHNOLOGIES INC. POUR LE REMPLACEMENT DU COMMUTATEUR 9-1-1 - SERVICE DE POLICE - DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau offre à ses citoyens un service amélioré E911 depuis 1991 dans un mode décentralisé sur trois sites opérationnels;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CML a été choisie en 1990 pour sa capacité de fournir une solution adaptée et décentralisée et une technologie permettant de répondre à toutes les attentes de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le commutateur E911 était déjà ciblé pour être remplacé en 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CML nous propose de renouveler le partenariat et de devenir un site bêta pour le nouveau commutateur I.P. Patriot pour une période minimale de 5 ans afin de tester dans un environnement de production les nouvelles fonctionnalités en matière de téléphonie I.P. dans un cadre amélioré E911;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville considère très avantageux l'offre de CML et désire maintenir son association d'affaires avec une firme locale qui transige activement avec la Ville depuis plus de 15 ans :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le projet SI-06-08 concernant le remplacement d'un commutateur 9-1-1 et d'allouer à ce projet pour l'année 2006 un montant de 295 440 \$;
- d'accepter la proposition de CML Technologies inc., 75, boulevard de la Technologie, Gatineau, Québec, J8Z 3G4, tel que décrit au contrat pour un montant de 230 694,14 \$ incluant les taxes;
- d'accepter le contrat d'entretien des équipements pour une période de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2006 au 28 février 2011, pour un montant total de 491 018,72 \$ incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents nécessaires aux fins de la présente.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années ultérieures les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	216 654,94 \$	Commutateur 9-1-1
02-21500-555	76 856,18 \$	Frais d'entretien
04-13493	19 019,47 \$	TPS à recevoir sur ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
13470-692	295 440 \$		Harmonisation des technologies d'information // Équip. non-capitalisable
03-10110		295 440 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Équip. non-capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-543

**SUBVENTION DE 4 000 \$ - COMITÉ DES PARTENAIRES DU SECTEUR LE BARON - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 000 \$ à l'ordre du Comité des Partenaires du secteur Le Baron à l'attention de monsieur Patrick Campeau, administrateur, 79, rue des Graves, Gatineau, Québec, J8R 2R3, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	4 000 \$	Luc Angers - des Promenades

subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71491-692	4 000 \$		Luc Angers - des Promenades - Aménagement // Équip. non-capitalisable
11411-972		4 000 \$	Luc Angers - des Promenades // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-544**      **SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB DES AÎNÉS LES AMI(E)S DU SOLEIL INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Club des aînés Les ami(e)s du Soleil inc. à l'attention de monsieur Omer Manseau, président, C. P. 685, Gatineau, Québec, J8P 8B5, à titre de subvention dans le cadre de leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	200 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-545**      **SUBVENTION DE 400 \$ - PAROISSE SAINTE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la paroisse Sainte-Rose-de-Lima à l'attention de madame Sylvie Carpentier, coordonnatrice, 861, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V1, à titre de subvention pour l'organisation de la vente de garage qui aura lieu le 3 juin 2006 au profit de la Table de Pastorale Jeunesse Paroissiale de l'Unité Saint-Antoine-de-Padoue et Sainte-Rose-de-Lima.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	400 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-546**      **SUBVENTION DE 400 \$ - CERCLE DES FERMIÈRES DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Cercle de Fermières de Gatineau à l'attention de madame Denise Charron, présidente, 664, rue du Berger, Gatineau, Québec, J8P 2E7, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-547**      **SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE DE L'OISEAU-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école l'Oiseau-Bleu à l'attention de madame Julie Legault, directrice, 184, rue Nelligan, Gatineau, Québec, J8T 6J9, à titre de subvention pour l'organisation de la fête foraine qui aura lieu le 19 juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11412-972	200 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-548**      **SUBVENTION DE 100 \$ - SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Solidarité Gatineau-Ouest à l'attention de madame Claudette Boivin, directrice, 1096, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2R7, à titre de subvention pour leur campagne de financement annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-549** **SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE DU VERSANT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'école secondaire du Versant à l'attention de madame Marie-France Lacelle, 808, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec, J8R 3S8, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité pour les élèves de la première secondaire d'Appoint.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-550** **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION DU SERVICE DE POLICE DE GATINEAU AU PROFIT DE L'AVENUE DES JEUNES, L'ALTERNATIVE OUTAOUAIS ET M-ADO JEUNES - 12 MAI 2006 - 550 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise mesdames les conseillères Denise Laferrière et Louise Poirier, messieurs les conseillers Simon Racine, Joseph De Sylva et Richard Côté à participer à une activité organisée par la Fondation du Service de police de Gatineau le 12 mai 2006 au profit de l'Avenue des jeunes, L'Alternative Outaouais et M-ADO Jeunes.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de la Fondation du SPVG inc. à l'attention de monsieur Pierre Lanthier, 777, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6V1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-551      SUBVENTION DE 400 \$ - JEUNESSE, J'ÉCOUTE - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Jeunesse, J'écoute - Marche Bell à l'attention de madame Maude Lacelle, 200, boulevard Saint-Laurent, bureau 301, Gatineau, Québec, J8X 1N5, à titre de subvention pour la Marche Bell qui aura lieu le 7 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972-	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972-	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	50 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-552      SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB DES AÎNÉS LES AMI(E)S DU SOLEIL INC. - CABINET DU MAIRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club des aînés Les ami(e)s du Soleil inc. à l'attention de monsieur Omer Manseau, président, C.P. 685, Gatineau, Québec, J8P 8B5, dans le cadre d'une aide financière pour leurs activités culturelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-553      PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA MAISON RÉALITÉ - 5 MAI 2006 - 195 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Simon Racine à participer à une activité le 5 mai 2006 au profit de la Maison réalité.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 25 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 195 \$ à l'ordre de la Maison Réalité à l'attention de madame Lise Boudreault, présidente du conseil d'administration, 223, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 4H1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11409-972	85 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	85 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-554**

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CLSC VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - 5 MAI 2006 - 90 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à participer à une activité organisée au profit de la Fondation du CLSC Vallée-de-la-Lièvre qui aura lieu le 5 mai 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de la Fondation du CLSC Vallée-de-la-Lièvre, 578, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	90 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-555**

**SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DE VOLLEY-BALL CASCADES INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club de volley-ball Cascades inc. à l'attention de madame Rosanne Tremblay, 36, rue du Printemps, Gatineau, Québec, J9A 3P2, à titre de subvention pour leur participation au championnat provincial qui se déroulera à Joliette les 29 et 30 avril 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11418-972	50 \$	Marc Bureau – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-556

**SUBVENTION DE 150 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE –  
21 AVRIL 2006 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie à l'attention de monsieur J. Gilles Caron, président, 42, rue Dorion, Gatineau, Québec, J9H 2B8, à titre de subvention pour le Quille-O-thon annuel qui se déroulera le 21 avril 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétréau subventions
11401-972	25 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions
11418-972	50 \$	Marc Bureau – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-557

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME CAROLINE VIOLA AU POSTE DE  
CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - RELATIONS DE TRAVAIL ET  
ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME HÉLÈNE DUPÉRÉ AU POSTE DE  
CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES, SECTION DU DÉVELOPPEMENT  
ORGANISATIONNEL, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de conseiller en ressources humaines – relations de travail au mois de mai 2005 suite à la démission de monsieur Alain Thomas;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Caroline Viola avait été engagée sur une base contractuelle au poste de conseiller en ressources humaines – relations de travail;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'engagement à l'essai de madame Caroline Viola au poste de conseiller en ressources humaines – relations de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de conseiller en ressources humaines suite à la démission de madame Sylvie Deschamps :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Caroline Viola au poste de conseiller en ressources humaines – relations de travail au Service des ressources humaines.

Madame Caroline Viola sera assujettie à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Caroline Viola sera celui de la classe 3, 6<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Hélène Dupéré à titre de conseiller en ressources humaines au Service des ressources humaines, et ce, pour une période de cinq ans à compter du 26 avril 2006 jusqu'au 25 avril 2011.

Le salaire de madame Hélène Dupéré sera celui de la classe 3, 4<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Ressources humaines – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-558**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME MARILOU LAFRENIÈRE AU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE, À LA COUR MUNICIPALE, SECTION POURSUITE, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis technique à la cour municipale, section poursuite, Services juridiques, (poste numéro N-2005-034 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Marilou Lafrenière, au poste de commis technique à la cour municipale, section poursuite, Services juridiques.

Mme Lafrenière est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Lafrenière sera celui de la classe 03, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Hull – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-559**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LIANE LANTEIGNE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / SOUTIEN, SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / soutien au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro N-2004-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Liane Lanteigne, au poste de commis administratif / soutien au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Liane Lanteigne est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Liane Lanteigne sera celui de la classe III, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-560

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME FRANCE LACROIX AU POSTE DE  
COMMIS ADMINISTRATIF - PROGRAMMES, CENTRE DE SERVICES DE  
GATINEAU, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE  
COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif – programmes au Centre de services de Gatineau, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, (poste numéro 100 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame France Lacroix, au poste de commis administratif - programmes au Centre de services de Gatineau, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Madame France Lacroix est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Lacroix sera celui de la classe V, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71013-112 – Centre de services de Gatineau – Loisirs, sports et vie communautaire - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-561

**OCTROI D'UN CONGÉ PARENTAL À MADAME NATACHA LABONTÉ,  
SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Natacha Labonté occupant le poste de policière au Service de police avait formulé une demande de congé parental. Ce congé était d'une durée de 52 semaines, soit du 18 mai 2005 au 14 septembre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Natacha Labonté a formulé une demande de prolonger ce congé de 52 semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à l'article 19.7 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau inc. :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à madame Natacha Labonté un congé sans solde additionnel d'une durée de 52 semaines à compter du 15 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-562

**PERMANENCE DE TROIS EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci- après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Joanne Blais, secrétaire spécialisée	24 novembre 2005	24 mai 2006	CE-2005-1632 23 novembre 2005	6 mois
Andrée Côté, bibliothécaire	25 avril 2005	25 avril 2006	CE-2005-609 20 avril 2005	12 mois
Jean-François Robert, coordonnateur de la circulation et de la signalisation	24 mai 2004	24 mai 2005	CE-2004-735 5 mai 2004	12 mois

Adoptée

**CE-2006-563**

**RETRAITE DE MONSIEUR CLAUDE NADON, OPÉRATEUR A, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Claude Nadon, opérateur A au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> novembre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 31 ans et 4 mois de services à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Claude Nadon les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> novembre 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Nadon leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

**CE-2006-564\***

**RETRAITE DE MONSIEUR MICHEL HERVIEUX, DIRECTEUR ADJOINT - RELATIONS DE TRAVAIL, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - 1<sup>ER</sup> MARS 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michel Hervieux, directeur adjoint – relations de travail au Service des ressources humaines, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> mars 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 14 ans et 5 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser à monsieur Michel Hervieux les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> mars 2007, et ce, conformément à la politique en vigueur.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser M. Hervieux à utiliser les journées de vacances, maladies et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Hervieux leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-565

**RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR CLAUDE LABELLE, AGENT, SERVICE DE POLICE - 1<sup>er</sup> AOÛT 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Claude Labelle, agent au Service de police a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1<sup>er</sup> août 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 30 ans et 8 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Claude Labelle les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1<sup>er</sup> août 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Labelle leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-566\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES CENTRES DE SERVICES D'AYLMER ET DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 501-2005 stipule que les permis pour unités résidentielles doivent être livrés 20 jours ouvrables après que tous les documents conformes soient déposés à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport du vérificateur général pour 2003 recommandait que la Ville prenne des dispositions pour rencontrer le délai réglementaire qu'elle s'est fixée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'émission des permis doit faire l'objet d'une étude de prestation de services en 2006 et que le résultat doit être connu avant l'adoption du budget 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** des études similaires devraient être faites pour le traitement des plaintes et le processus de planification courante;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'améliorer dès maintenant les délais d'émission des permis et de la planification courante dans les Centres de services d'Aylmer et de Gatineau :

## **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle des Centres de services d'Aylmer et de Gatineau :

### Centre de services d'Aylmer

#### **Création des postes syndiqués suivants :**

- un technicien conseil/planification, division urbanisme;
- un technicien spécialisé/bâtiment, division urbanisme.

### Centre de services de Gatineau

#### **Création des postes syndiqués suivants :**

- un commis spécialisé, division urbanisme;
- deux techniciens spécialisés/bâtiment, division urbanisme.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des Centres de services d'Aylmer et de Gatineau en conséquence.

De plus, les directeurs des Centres de services d'Aylmer et de Gatineau sont autorisés à procéder à l'embauche de cinq employés surnuméraires additionnels pour une période de six mois, et ce, afin d'améliorer la prestation de service des activités de planification courante, d'émission de permis et de traitement des plaintes :

### Centre de services d'Aylmer

- un technicien spécialisé/plaintes, division urbanisme.

### Centre de services de Gatineau

- un technicien spécialisé/bâtiment, division urbanisme;
- deux techniciens spécialisés/plaintes, division urbanisme;
- un commis perception/permis d'affaires, division urbanisme.

Le trésorier est autorisé à ajuster le budget 2006 des Centres de services de Gatineau et d'Aylmer, divisions urbanisme et à effectuer le virement budgétaire nécessaire pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-61210 – Centre de services d'Aylmer – Permis et gestion du développement et 02-61230 – Centre de services de Gatineau – Permis et gestion du développement.

L'administration municipale est autorisée à procéder à l'examen de prestation de service des activités de planification courante, d'émission de permis et de traitement des plaintes afin de déposer des recommandations lors de l'étude du budget 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-567

**MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - COUR SUPÉRIEURE - NON-RESPECT DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502-2005 ET DU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION RELATIF AU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 501-2005 - 658, RUE WATT – DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme a dénombré plusieurs infractions à la réglementation municipale au 658, rue Watt, notamment l'exercice d'un usage industriel lourd dans une zone résidentielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de cet immeuble contrevient au règlement de zonage numéro 502-2005 et au règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005;

**CONSIDÉRANT QUE** deux avis ont été signifiés auprès du contrevenant afin de cesser les usages de réparation, d'entretien et d'entreposage de machinerie de construction, de divers conteneurs, plusieurs équipements et de blocs de béton;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune mesure appropriée n'a été entreprise par le contrevenant dans le but de se conformer à la réglementation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre des poursuites devant la Cour supérieure afin de faire respecter les dispositions du règlement de zonage numéro 502-2005 et du règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005, afin de faire cesser les usages industriels exercés au 658, rue Watt.

Adoptée

CE-2006-568

**MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - COUR SUPÉRIEURE - NON-RESPECT DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502-2005 ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 43-2003 CONCERNANT LES NUISANCES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - 7, RUE OLIDA - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme a dénombré plusieurs infractions à la réglementation municipale au 7, rue Olida, notamment l'entreposage illégal et la location d'équipements lourds et de matériaux divers dans une zone résidentielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de cet immeuble contrevient au règlement de zonage numéro 502-2005 et au règlement numéro 43-2003 concernant les nuisances sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** deux avis ont été signifiés auprès du contrevenant afin de cesser l'usage de location de remorques de type conteneurs à déchets ainsi que l'entreposage de divers véhicules lourds, de roulottes de chantier, de formes servant aux coffrages de bétonnage, de véhicules hors d'état de fonctionnement et de ferraille;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune mesure appropriée n'a été entreprise par le contrevenant dans le but de se conformer à la réglementation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre des poursuites devant la Cour supérieure afin de faire respecter les dispositions du règlement de zonage numéro 502-2005 et du règlement numéro 43-2003 concernant les nuisances sur le territoire de la ville de Gatineau au 7, rue Olida et plus particulièrement de cesser les usages industriels à cet endroit.

Adoptée

CE-2006-569

**MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - COUR SUPÉRIEURE - NON-RESPECT DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502-2005 - 1188, RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme a dénombré plusieurs infractions à la réglementation municipale au 1188, rue Saint-Louis, notamment l'exercice d'un usage de réparation de moteurs à l'extérieur et la construction non autorisée de bâtiments et structures accessoires;

**CONSIDÉRANT QUE** les locataires de cet emplacement contreviennent au règlement de zonage numéro 502-2005;

**CONSIDÉRANT QUE** deux avis ont été signifiés auprès des contrevenants afin de cesser les usages de réparation et d'entreposage de divers équipements à moteur à l'extérieur, dans la cour arrière et dans une remise et de procéder à l'enlèvement de constructions accessoires non autorisées;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune mesure appropriée n'a été entreprise par les contrevenants dans le but de se conformer à la réglementation, démontrant par le fait même leur intention de continuer à opérer illégalement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre des poursuites devant la Cour supérieure afin de faire respecter les dispositions du règlement de zonage numéro 502-2005 au 1188, rue Saint-Louis et plus particulièrement de faire cesser l'exercice illégal d'usages non autorisés à l'extérieur d'un bâtiment et de démolir certaines structures dérogatoires dans la cour arrière.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif